



## DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE

### SERVICE POLICE MUNICIPALE

## **GARDIEN OU BRIGADIER - H/F**

(Cadre d'emplois des agents de police municipale)

### **MISSIONS :**

- Toutes missions dévolues à la Police Municipale, veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et à la salubrité publique,
- Travailler en collaboration avec le Centre de Supervision Urbain (CSU),
- Rédaction Procès-verbaux, mains courantes, rapports d'information,
- Application des arrêtés de police,
- Assistance aux différents services de la ville,
- Opération Tranquillité Vacances,
- Travail en collaboration pour les festivités et manifestations sur la commune avec la Police Nationale,
- Assurer la surveillance et le bon déroulement du conseil municipal,
- Assurer ponctuellement les entrées et les sorties d'école,
- Horaires variables en fonction du planning hebdomadaire (amplitude horaires 7H/3H).

### **PROFIL :**

#### **Formation - Accès au poste :**

- Concours de gardien de police municipale suivi d'une formation initiale (Décret Police Municipale), Gardien de police titulaire,
- Permis B obligatoire, vélo obligatoire et formation à la pratique scooter 125 cm3 obligatoire.

#### **Compétences :**

- Maîtrise de l'outil informatique et qualités rédactionnelles exigées
- Connaissance du Code de la route et des Décrets d'applications

#### **Qualités recherchées :**

- Disponibilité, sérieux et rigoureux,
- Discrétion,
- Tenue et comportement exemplaires,
- Esprit d'équipe.

#### **Informations complémentaires :**

- Rémunération : Régime statutaire + IAT + Prime de fin d'année.

#### **Armement :**

- Catégories B et D